

Clocheton, cloche et horloge

Les archives du hameau du Séchey (AHS) étant assez lacunaires dans tout ce qui touche aux travaux, à la correspondance, mais ayant tout de même mis la main sur un brouillon des procès-verbaux, il convient ici de nous attarder sur la construction du clocheton du collège du Séchey et sur la mise en place, tant de la cloche que de l'horloge, des sujets qui vont tout de même faire couler beaucoup d'encre.

Du 7 mars 1879. Passation de l'acte du clocheton

Monsieur le Président fait lecture d'une lettre de la Municipalité de la commune du Lieu par laquelle il nous invite à nommer un délégué pour assister à la passation de l'acte entre la commune et le hameau du Séchey relativement au clocheton qui devra se rencontrer au Lieu pour le 8 courant à 3 heures après-midi. Est nommé délégué Elie Auguste Lugin. Le susdit délégué devra aussi se rencontrer en municipalité pour demander des explications relativement à ce que nous entendons relativement à la descente des poids de l'horloge¹.

Du 6 avril 1880. CG. Clocheton

Le Conseil général du hameau du Séchey a ratifié la convention conclue entre la commune du Lieu et le hameau du Séchey relativement au clocheton qui doit se placer sur le collège que la commune fait construire au Séchey et donne pleins pouvoirs à l'administration de faire le tout ce qui sera nécessaire à ce sujet.

Du 21 juin 1880. Cloche et horloge

Mr. le Président expose à l'administration que le collège du Séchey étant en construction, si l'administration veut faire refondre la cloche vu qu'on a l'intention de faire construire une horloge et que celle que nous possédons ne s'entend pas d'assez loin. La discussion est ouverte et il est décidé de donner un préavis favorable au Conseil général pour faire refondre la cloche avec augmentation de poids et faire achat d'un (e)² horloge pour placer dans le clocheton qui s'édifiera sur le collège du Séchey.

Du 12 juillet 1880. CG. Cloche

¹ Tout ce qui suit sera tiré du registre BA 1, 1873-1962, registre des procès-verbaux du Conseil général du village du Séchey. De nombreuses notes concernant la pendule figurent aussi dans le registre AA6b, procès-verbaux du Conseil administratif. Toutes ces notes se recoupent. Les comptes manquent pour la même période, il faut donc se fier aux PV pour avoir le coût de l'horloge et éventuellement de sa pose.

² Le secrétaire écrit toujours un horloge. Nous rétablissons le genre usuel.

Mr. Louis Alf. Meylan demande la parole et dit que notre cloche est assez grosse et que ce serait une dépense inutile de la faire refondre.

Du 14 juillet 1880.

De plus le Conseil administratif ayant donné un préavis au Conseil général pour qu'il l'autorise à faire refondre la cloche du village et faire l'acquisition d'une horloge, ils font connaître que le Conseil général a voté la non entrée en matière sur ce préavis jusqu'à ce que l'administration ait fait droit aux décisions du Conseil général relativement à une machine à engrayer à la pompe...

Du 7 août 1880. Préavis pour refondre la cloche.

Il est décidé de donner à nouveau un préavis favorable pour faire refondre la cloche avec augmentation du poids.

Du 14 août 1880. Levé du bâtiment du collège

Monsieur le Président expose que l'administration que le levé du bâtiment du collège devant avoir lieu pour la semaine prochaine, soit le 21 courant si le temps le permet, si le village veut faire honnêtement aux ouvriers charpentiers & maçons qui ont travaillé à l'édifice comme cela a eu lieu au Lieu & Charbonnières pour les collège que la commune leur a fait construire. La discussion est ouverte et il est décidé que le village offrira du vin aux ouvriers. La quantité sera décidée dans une séance ultérieure.

Il est décidé qu'il sera fait une collecte dans le village pour s'aider à payer cette dépense pour soulager la bourse du hameau. Deux délégués sont nommés pour faire cette collecte qui sont le Président et Jules Nicole qui la feront l'un des premiers jours de la semaine prochaine.

Comme quoi le village ne roule pas sur l'or !

Du 19 août 1880. CG.

Monsieur le Président met en discussion la fonte de la cloche avec augmentation de poids. M. Louis de Marc demande la parole et fait l'exposé de la situation financière du hameau, démontre que le hameau n'a pas les moyens de faire cette dépense et conclut à ce que le Conseil général n'autorise pas l'administration à refondre la cloche.

Mr. le Président de l'administration prendre ensuite la parole, fait l'exposé des finances du hameau et rassure le Conseil général, assurant que cette dépense ne peut porter atteinte à l'équilibre de nos finances. Le secrétaire de l'administration fait de nouveau l'exposé de nos finances en donnant des chiffres

et termine, disant que le hameau peut faire cette dépense sans trop graver à ses finances. Il est donné lecture d'une lettre du fondateur de Vevey, par laquelle il s'engage à fondre pour le prix de 3 cent. le kg et payer le métal de notre cloche 2 frs 20 le kilo. Un membre propose au Conseil général d'autoriser l'administration à refondre notre cloche.

Mr. le Président fait voter debout. La proposition de Mr. Louis marc Meylan demande que le Conseil général n'autorise pas l'administration de faire refondre la cloche. Cette proposition réuni 5 voix. L'avis contraire, c'est-à-dire la refonte de la cloche avec augmentation de poids est voté par 15 voix. Cette partie du préavis est donc adopté. La seconde partie du préavis, l'administration du hameau demandant au Conseil de l'autoriser à faire l'acquisition d'une horloge marchant 8 jours sans la remonter, frappant les heures et les demis à répétition, est votée à l'unanimité.

Du 20 août 1880. Toujours le levé

Monsieur le Président expose à l'administration que le collège devant s'élever demain, c'est-à-dire la charpente, si le village veut offrir quelque chose aux ouvriers qui y ont travaillé en reconnaissance de leurs bons travaux et comme cela a eu lieu au Lieu & Charbonnières. La discussion est ouverte, qui a été assez longue puis fermée et il est décidé d'affecter une somme de cinquante francs en vin d'honneur. Lugrin Elie Auguste est nommé délégué pour contrôler le vin qui sera distribué.

Du 28 août. Pendule pour le collège

Il est aussi décidé d'écrire à Mr. Lami Joze, fabricant d'horloge à Morez, qu'il vienne comme il l'a promis pour voir l'emplacement de notre clocheton pour y placer une horloge et prendre les mesures nécessaires et aussi pour prendre l'entreprise s'il y a lieu.

Il est aussi décidé d'écrire à Mr. Treboux, fondateur de cloche à Vevey, que pour le moment nous ne voulons pas faire refondre notre cloche, que cela ne se fera qu'au printemps et que d'après ses offres, nous croyons que ce sera lui qui fera ce travail.

Du 7^e 7bre 1880. Ferblanterie

Mr. le Président expose à l'administration que le charpentier étant à tailler le clocheton, il veut savoir ce que le hameau veut placer au haut du couronnement. Mr. le Président expose aussi que Mr. Bloch, ferblantier, lui a offert une flèche qu'il pourrait livrer pour 15 francs. La discussion est ouverte, qui a été assez longue et il est décidé de faire descendre le coq qui est placé sur le vieux

clocheton et de le faire replacer sur le nouveau clocheton s'il est encore en bon état.

Ainsi le village du Séchey, tout en construisant le nouveau clocheton sur l'école, possédait encore l'ancien clocheton placé sur l'antique chapelle et maison d'école. On a pu découvrir ce bâtiment sur la gravure de Devicque de 1852, comme aussi le voir sur deux photos d'Auguste Reymond. L'une est l'un des trois clichés propre à l'incendie de 1858. On voit le Séchey tout au loin et parmi l'amas des maisons, l'on découvre l'ancienne chapelle. Il en est de même sur une photo stéréo du même, prise vers 1865 depuis l'ancienne route du Séchey au Lieu. Malheureusement le Séchey se trouve si loin que si ce bâtiment est tout de même visible, il n'est pas net, ce qui ne permet pas une reproduction de ces deux photos ici.

Du 6^e 8bre 1880. Horloge

Monsieur le Président fait lecture d'une lettre de la part de Mr. Lami Joz aîné, fabricant d'horloge à Morez, qui nous fait ses prix pour l'horloge que nous voulons établir au village. Tous ses prix sont comptés, excepté pour les 30 francs de transport que l'administration décide que c'est à sa charge.

...

Voici les prix de l'horloge fs	525,00
Poids en fonte	45,00
2 cadrans émail de 80 cm de diamètre	110,00
1 rouage d'angle	25,00
Cordes métalliques	12,00
2 minuteriers & aiguilles	50,00
Posage	30,00
Droit d'entrée en Suisse	30,00
Pose	30,00
	<hr/>
Total fs	857,00

Ces deux derniers articles sont à retrancher vu que c'est le hameau qui s'en est chargé. Reste fs 797.

Du 15 8bre 1880. Discussion avec le ferblantier Bloch au sujet de la pose de tôle vernie sur les côté et le toit du clocheton.

Du 9^e Xbre 1880. Horloge

Il est fait lecture d'une lettre de la part de Mr. Hyppolite Lami Joz l'aîné par laquelle il nous dit que pour les droits d'entrée en Suisse pour l'horloge et pour

le transport, que nous paierions ce qu'il aura payé lui-même et il est décidé de lui écrire à nouveau que nous acceptons tous ses prix et conditions comme nous le lui avons écrit le 17^e 7bre, excepté pour le transport que nous demandons qu'il soit à sa charge ou tout au moins qu'il le rende à la frontière franco. Il lui sera demandé réponse.

Du 16^e mai 1881. Cloche et horloge

Monsieur le Président explique qu'il a posé la question de cette manière veut-on faire refondre la cloche du village comme la décision a été prise par le Conseil administratif et Général.

Se sont prononcés pou ne pas la refondre pour le moment : Meylan Henri, Dépraz, Elie et Nicole Jules. Mr. le Président a voté pour la refondre de suite pour qu'elle se pose en même temps que l'horloge. Il reste donc en minorité.

...

Le secrétaire devra écrire à nouveau par lettre chargée à Mr. Lamy Joz aîné à Morez, vu qu'il n'a rien répondu aux deux lettres qui lui ont été adressée pour savoir s'il veut faire l'horloge que nous lui avons commandée et quand elle sera prête.

Du 15 juin 1881. Horloge

Il est fait lecture par Mr. le Président d'une lettre de la part de Mr. Lamy-Joz fabricant d'horloges à Morez, qui nous annonce que l'horloge qu'il doit nous faire est prête et qu'il espère pouvoir nous écrire qu'elle sera à la frontière au bureau de la douane suisse pour le 19 courant où nous pourrons aller la chercher.

Mr. le président ouvre la discussion sur la manière qu'on veut employer pour la faire venir. Après discussion, l'administration décide de faire un affiche pour mettre au concours ce voiturage, soumissions ouvertes jusqu'au 18^e courant.

Du 4 juillet 1881, où l'on voit que le village du Séchey cèdera gratuitement l'estrade de l'ancienne école pour le nouveau collège.

Du 30 juillet 1881. Horloge

L'horloge du village qui a été fabriquée à Morez par Mr. Lamy Joz fils aîné, a commencé à marcher le 22 juillet 1881 et a sonné le 27 du même mois. Elle a été garantie pour 2 ans.

On a aussi commencé à sonner midi pour la 1^{ère} fois le 5 septembre suivant.

Atteste, Dd Louis Meylan stre.

Du 15 août 1881. Pour la vente de l'ancien collègue. Avis devant paraître dans la FAVJ ,

Du 22 octobre 1881. Horloge.

Il est fait lecture d'une lettre de la part de Mr. Lamy Joz aîné par laquelle il nous annonce qu'il ne pourra pas venir cette année vu qu'il fait trop froid et que les jours sont trop courts. Il annonce en même temps qu'il fera une traite de 67 francs pour le premier paiement de l'horloge au 31^e courant payable au Sentier.

Il est décidé de lui écrire par carte correspondance qu'il ne faut pas qu'il fasse traite, que nous avons des explications à lui donner et qu'une lettre suivra immédiatement.

Du 29^e 8bre 1881. Horloge

Comme il avait été décidé d'aller examiner l'horloge, vu qu'il s'est arrêté et que la sonnerie ne frappe pas régulièrement, il a été décidé d'écrire à Mr. Lamy Joz à Morez qui en est le fabricant, ce qu'il en est afin qu'il vienne lui-même ou envoie un ouvrier pour voir ce qui s'est dérangé en même temps on lui annoncera que son paiement est prêt et qu'il pourra le tirer lui-même où nous indiquer à qui nous devons le livrer.

Du 21^e 9bre 1881. Horloge

Il est décidé d'écrire à Mr. Lamy Joz aîné qui a fabriqué notre horloge en lui envoyant son paiement qu'il faut qu'il vienne lui ou son ouvrier pour ranger la sonnerie de l'horloge immédiatement ou à ce défaut, nous prendrons un homme de l'art pour ranger ce qui ne vas et à ses frais.

Il est décidé par le Conseil administratif de faire un emprunt à la Banque cantonale vaudoise de la somme de 650 francs pour faire le premier paiement de l'horloge qui est en totalité de 787 francs, dont 587 payés comptant et 200 francs payables dans 2 ans avec intérêt au 5 % restant pour garantie de la fidélité de la pièce et pour d'autres paiements urgents. Le boursier est chargé de faire le nécessaire.

Dans la précédente séance il a été décidé d'offrir une collation aux délégués du Conseil d'Etat, Conseil de l'instruction publique et municipalité qui viendront recevoir le nouveau collègue.

Du 9^e Xbre 1881. Horloge

Lecture est faite d'une lettre de Mr. Lamy qui nous accuse réception de frs. 580 que nous lui avons expédiés à compte du paiement de notre horloge en nous

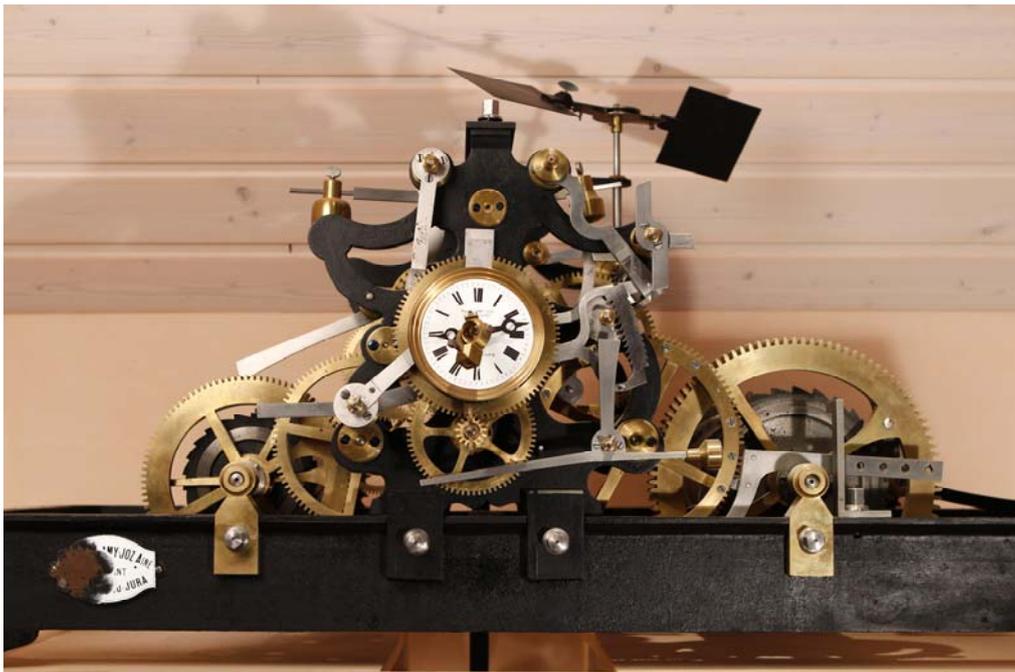
annonçant que son ouvrier viendra aux premiers jours pour réparer ce qu'il y a à réparer.

Du 11^e Xbre 1881. Horloge

Mr. le Président fait lecture d'une lettre venant de la part de Mr. Lamy-Joz aîné fabricant d'horloge à Morez, par laquelle il nous annonce que son ouvrier arrivera aujourd'hui pour voir ce qu'il y a à notre horloge, que la sonnerie se croche quelques fois.

Comme l'horloge est garantie pendant deux ans, Mr. le Président expose qui veut le recevoir et payer la dépense pour pension & logement.

Une discussion s'engage sur cette affaire et sur la proposition d'un membre, il est décidé que le Président fera le nécessaire vu qu'il n'y a point d'auberge au village et que Mr. le Président lui expliquera notre manière de voir à l'égard de la garantie et si la dépense qu'il fera n'est pas payée, le hameau présenter sa note lors du dernier paiement de 207 francs qui s'effectuera dans deux ans et se retiendra ce qu'il en aura coûté pour toute chose.



La pendule du Séchey, magnifique petit mouvement exposé à l'Espace horloger de la Vallée de Joux.

Du 25^e Xbre 1881. Où l'on parle de la vente de l'ancien collège qui a été finalement attribué à Paul Golay des Charbonnières pour le prix de 3000.-

Du 12 mai 1882. Horloge

L'administration a décidé d'écrire à Lamy Joz pour qu'il vienne ranger l'horloge du village qui ne marche ni ne sonne.

Du 18^e mai 1882. Horloge

Il est fait lecture d'une lettre de Mr. Lamy Joz en réponse à celle que nous lui avons adressée, lui disant que notre horloge s'arrête et qu'elle ne sonne pas. Il répond qu'il viendra mais pas gratuitement. Ce que voyant l'administration nomme Elie Dépraz et Dd Louis Meylan pour la nettoyer et y changer d'huile au plus vite.

Note : les correspondances entre le hameau et le fabricant de l'horloge semblant disparaître des procès-verbaux, on peut croire que le mouvement put désormais donner toute satisfaction. Quant à la cloche, fort heureusement, elle ne fut jamais refondue et reste donc en place avec sa belle date de 1780.